

Programme Conjoint Jeunes

Appel à manifestation d'intérêt « pour la création d'emplois temporaires et d'Activités Génératrices de Revenu au profit des jeunes à Carnot »

Termes de Référence

1. Contexte du Projet et justification

Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (Septembre 2015) sur l'analyse diagnostique de la problématique de l'emploi, particulièrement l'emploi post crise, plus de 80 % des demandeurs d'emplois ont moins de 35 ans et une grande partie est non qualifiée et analphabète (72 % des filles et 46 % des garçons de 15-24 ans). Le chômage est visible, en particulier chez les jeunes hommes, que l'on peut trouver souvent désœuvrés dans les rues de la capitale Bangui et dans d'autres grands centres urbains de la RCA. Le rapport de l'enquête ECASEB (2008) indique que l'incidence de la pauvreté est aussi élevée dans les ménages dont le chef à moins de 30 ans (59 %) que les autres. En 2016, la Centrafrique est classée comme le pays le plus pauvre du monde sur l'Indice de Développement Humain (188/188 pays). La situation socio-économique affecte surtout les jeunes et le pays n'arrive pas à profiter du dividende démographique, créant une situation où les personnes qui devraient être les plus productives n'ont pas les opportunités et les conditions nécessaires, aggravées par les crises répétitives et rendant faible la capacité des jeunes à être résilients.

En vue d'accélérer les interventions pour renforcer la résilience des jeunes, le Programme Conjoint Jeunes des Nations Unies a été adopté le 20 Février 2017 et signé par le Gouvernement sous le leadership du Chef de l'Etat et toutes les Agences du Système des Nations Unies dans le pays, permettant un cadre pour s'assurer de la prise en compte des besoins des jeunes dans le RCPCA de façon holistique.

Tout en s'appuyant sur les clubs et plateformes des jeunes, l'approche PNUD est construite autour de deux effets interconnectés, à savoir : i) la structuration des jeunes et le renforcement de leurs capacités pour jouer un rôle plus important dans le processus de consolidation de la paix et de la réconciliation ; et ii) l'amélioration de leur situation socio-économique par une auto prise en charge à travers la promotion de micro-entreprise. Cette dernière est basée sur deux étapes, à savoir la mise en œuvre d'activités à Haut Intensité de Main d'œuvre (HIMO), de courte durée, combinées avec l'épargne, qui permet après de démarrer des activités génératrices de revenus (AGR) qui est facilitée par la formation en entrepreneuriat et en métiers porteurs.

Cette invitation à soumissionner a pour objectif de sélectionner un partenaire dans la sous-préfecture de Carnot pour la mise en œuvre des activités de réintégration socio-économique durable dans une perspective de coexistence pacifique entre les communautés. Voici les détails :

Projet de création d'emplois temporaires et des AGR à Carnot	
Préfecture	Mambere Kadei
Sous-préfecture	Carnot
Localité/s	A définir par l'ONG (en consultation avec d'autres acteurs sur le terrain)
Nombre de bénéficiaires :	Au moins 150 bénéficiaires
Durée de THIMO	40 jours
Délai d'exécution	4-6 mois

2. Objectif général :

Réduire le chômage des jeunes (hommes et femmes) et les violences souvent nées des frustrations dues à l'exclusion du marché de travail et accroître leur participation au développement socio-économique de leurs communautés.

3. Objectifs spécifiques :

En matière de réintégration socioéconomique :

- a. Appuyer la création et l'encadrement d'au moins 150 bénéficiaires d'emplois temporaires à travers la réhabilitation des pistes de desserte agricole ou d'autres infrastructures d'intérêt communautaire identifiées comme priorités par les communautés et les autorités locales ;
- b. Assurer la sensibilisation et la formation des bénéficiaires sur la paix et la cohésion sociale ;
- c. Assurer la structuration autour des microprojets d'au moins 80% des bénéficiaires en association et /ou groupement ;
- d. Créer la culture d'épargne parmi les participants et leur faire comprendre les avantages de la création d'association ou d'AGRs ;
- e. Faciliter les formations en entrepreneuriat et en métiers porteurs et
- f. Assurer le suivi des groupements en vue de la durabilité de leurs activités.

4. Résultats attendus et activités

- a. Des opportunités d'insertion socio-économiques comme les THIMO sont identifiées et leur faisabilité évaluée**

Activités :

- 1) Sélectionner les 150 bénéficiaires (hommes et femmes y compris les handicapés éventuellement) en consultation avec les autorités locales et les organisations de la jeunesse
- 2) Identifier en consultation avec les autorités locales les travaux HIMO à effectuer et/ou l'ouvrage communautaire à réhabiliter
- 3) Réaliser les activités HIMO

- 4) Mettre en place un système d'accompagnement pour le développement d'épargne des bénéficiaires
- b. 150 jeunes hommes et femmes ont des compétences accrues en matière d'entrepreneuriat et de métiers porteurs dans leurs communautés**
 - 1) Faire un profilage des jeunes bénéficiaires des formations en entrepreneuriat et des métiers porteurs, des centres de formation et des opportunités économiques
 - 2) Formation en entrepreneuriat et dans les métiers porteurs
- c. 150 jeunes hommes et femmes bénéficiaires du projet ont accès à un paquet de services de création d'activités génératrices de revenus**
 - 1) Former et accompagner les groupements dans leur processus de formalisation
 - 2) Doter les groupements de jeunes de kits de démarrage pour des AGRs et créer un cadre pour assurer leur suivi

5. **Durée** : 4-6 mois, démarrage dès la signature de l'accord

6. **Préparation et présentation des offres**

- Les propositions doivent être effectuées à travers la soumission d'une note conceptuelle comprenant au moins les éléments suivants :
 - i. Informations pratiques (y compris nom de l'ONG, adresse, nom du responsable, téléphone, et les informations synthétiques du projet, etc.
 - ii. Analyse du contexte (un paragraphe)
 - iii. Description du projet (un paragraphe)
 - iv. L'approche/stratégie proposée, y compris les activités du projet (un paragraphe)
 - v. L'arrangement de gestion (un paragraphe)
 - vi. Projet(s) complémentaire(s) : les projets en cours ou récentes qui complètent ou qui cadrent avec le projet proposé
 - vii. Expérience de l'organisation : description de la capacité de l'organisation à mettre en œuvre le projet y compris des informations sur les expériences de projets THIMO, AGR, etc. (inclure si possible une liste des projets similaires exécutés par le passé et indiquer les partenaires/bailleurs)
 - viii. Le budget
- L'offre financière n'inclura pas les coûts d'achat de véhicules, motos, ordinateurs ou meubles de l'entité soumissionnaire. Celle-ci doit posséder les équipements nécessaires à l'accomplissement de la mission ;
- Par le fait même de soumissionner, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du contexte dans lequel seront exécutées les activités et n'ignore en rien les difficultés, contraintes dues à la situation géographique, aux conditions climatiques et/ou aux problèmes de transport et d'accessibilité. Il ne pourra en aucun cas évoquer l'ignorance pour justifier une éventuelle réclamation relative au montant ou au délai d'exécution des activités. Ainsi, les soumissionnaires sont encouragés à s'informer et à effectuer, à leurs frais, une visite de terrain afin d'obtenir, par eux-mêmes, tous les renseignements nécessaires à la préparation réfléchie du projet ;

- L'évaluation des propositions de projets sera faite selon les règles et procédures du PNUD et est basée sur un processus compétitif. Elle prendra en compte la capacité de l'entité soumissionnaire à pouvoir mettre en œuvre les activités proposées.

7. Profil des ONG et structures requérantes

Les ONGs seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

a) Critères administratifs

- Être une ONG internationale ou nationale active en Centrafrique et dans la zone d'intervention du projet proposé ;
- Justifier d'une existence légale sous forme d'association sans but lucratif de droit centrafricain ;
- Disposer de la personnalité juridique en Centrafrique attestée par des documents officiels de fonctionnement et d'une reconnaissance au niveau provincial/national ;
- Disposer des documents prouvant qu'il est en règle au niveau des impôts, de l'ACFPE et de la caisse de sécurité sociale.

Ne peuvent participer à cet appel à propositions, ni être bénéficiaires du financement les organisations de la société civile :

- i) Qui bénéficient d'un appui en cours par le PNUD et dont les rapports finaux n'ont pas encore été validés;
- ii) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
- iii) qui, dans le cadre d'une autre subvention accordée par une des agences des Nations unies, n'ont pas respecté pleinement leurs obligations contractuelles;
- iv) qui ont fait de fausses déclarations dans la fourniture des informations exigées par le PNUD pour leur participation à l'appel à propositions ou n'ont pas fourni tous les renseignements;
- v) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.

b) Critères techniques

- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine d'encadrement d'activités de réintégration socioéconomique dans un contexte post-conflit, encadrement des projets de création d'emplois temporaires, structuration et accompagnement d'AGRs ;
- Justifier d'une exécution satisfaisante des contrats antérieurs conclus avec les organisations de coopération bilatérales ou multilatérales (produire une fiche informative) au cours des 3 dernières années et ce, à travers des prestations dont le degré de satisfaction est attesté par les commanditaires ;
- Disposer d'une expérience en réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation d'infrastructures ;
- Disposer de connaissances pratiques sur la réintégration socioéconomique par la création d'emplois temporaires et la génération de revenus ;
- Disposer du personnel qualifié en THIMO ou réintégration socioéconomique ;
- Disposer d'un ou de plusieurs projets avec un financement PNUD peut être un atout (fournir des détails).

- c) Critères de présence sur le terrain
 - Disposer d'un bureau ou justifier d'une présence à Carnot ou à Berberati avec un personnel d'encadrement ayant les qualifications conformes à la mission, résidant dans la zone et ayant une connaissance parfaite de la géographie et des problématiques-clés du milieu ;
- d) Critères de disponibilité pour le suivi
 - En tant que contribution de l'ONG soumissionnaire, le suivi des bénéficiaires, surtout les groupements créés au-delà de la vie du projet sera un facteur important. Il est donc demandé que l'ONG indique sa disponibilité à assurer ce suivi durant une période raisonnable.

8. Critères d'éligibilité des coûts

- Seuls les "coûts éligibles" peuvent être pris en considération par la subvention. Les coûts éligibles doivent être des coûts réels, prévus par le projet, validés avec le PNUD et bien étayés.
- Le plan d'action initial soumis par le demandeur lors de sa candidature est à titre indicatif, il peut être affiné suite aux réunions avec l'équipe du PNUD pour mieux répondre aux objectifs de l'appel à propositions.
- Le PNUD se réserve la possibilité de demander des clarifications et des modifications concernant le budget demandé. Celui-ci ne peut être changé, par la suite, qu'avec l'accord explicite du PNUD, par écrit. En conséquence, le demandeur devrait fournir un budget réaliste et présentant un bon rapport coût-efficacité.

Coûts directs éligibles :

Les coûts directs éligibles doivent respecter les critères suivants :

- être nécessaires pour la mise en œuvre du projet qui fait l'objet du financement ;
- être raisonnables, justifiés et conformes aux exigences de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie et d'efficacité.
- Sont également éligibles les actions suivantes :
- Études, profilage et enquêtes (si absolument nécessaires);
- Travaux sous traités par des bureaux de conseil ou des agences de communication ;
- Formations et formations des formateurs.

- Coûts inéligibles :

- les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
- les intérêts débiteurs ;
- les coûts déjà financés dans un autre cadre ;
- les acquisitions de terrains ou d'immeubles, d'équipements ou de mobiliers ;
- les dépenses encourues antérieures à la date de début de la mise en œuvre ou de la signature de l'accord ;
- les crédits à des organismes tiers ;

- les taxes, y compris la TVA sauf lorsque le bénéficiaire (ou le cas échéant ses partenaires) ne peut les récupérer et si la réglementation applicable n'interdit pas leur prise en charge.

9. Dispositions pratiques

a) Composition du dossier à déposer

- Le dossier sera transmis physiquement en copie papier dans une enveloppe fermée mentionnant les références de l'invitation à soumissionner, sans indication du nom de l'ONG soumissionnaire sur l'enveloppe à l'extérieure.
 - i) La lettre de transmission du dossier intitulée « Proposition de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR », adressée à Madame la Représentante Résidente du PNUD ;
 - ii) La note conceptuelle du projet, suivant les canevas indiqués ci-dessus ;
 - iii) Les documents attestant de la personnalité juridique ou le certificat d'enregistrement auprès de l'autorité compétente ;
 - iv) Le dernier bilan certifié ou le dernier rapport annuel (et le dernier résultat d'audit, si disponible) ;
 - v) Les documents fiscaux ou la preuve d'exonération de l'organisation
 - vi) Les personnes ressources ou l'organigramme de l'ONG ;
 - vii) Les certificats de service fait ou de bonne réalisation de projet.
- L'enveloppe doit porter la mention « Proposition de projet pour l'Appui à la mise en œuvre d'un projet communautaire de création d'emplois temporaires et d'AGR à Carnot ».
- Déposer la soumission au Registry PNUD (Ave. de l'Indépendance, Bangui)
- Date limite : 12 juin 2019

b) Renseignements complémentaires

- Benedict Rimando – Tél. 75 21 40 64 – benedict.rimando@undp.org

Termes de Référence approuvé par :

M. Sevenais STERLING

Représentant Résident Adjoint aux Opérations